

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Peseux

Titre de la résolution

Salle triple à Peseux, une illusion ?

Auteur-e-s de la résolution

Patricia Sörensen et Christian Wicky

Destinataire-s de la résolution

Conseil communal et Conseil général de la commune de Neuchâtel

Date et lieu

04.11.2024, Peseux

Commentaires

« La nouvelle commune reprend toutes les conventions publiques et privées existant dans les anciennes communes, ainsi que tous les engagements écrits légalement consentis par l'une ou l'autre commune avant la fusion. »

Article 23.¹ de la Convention de fusion.

Texte de la résolution

L'assemblée citoyenne exprime dans cette résolution son profond mécontentement quant au sort que le Conseil communal entend donner au projet de halle de sport triple au lieu-dit les Chapons.

L'acquisition de ce terrain par la Commune de Peseux (échange de terrains) en 1985, a été faite dans le seul but d'y ériger une salle de sport.

Plus tard, il a été évoqué le besoin d'un espace adapté aux structures d'accueil extrafamilial, actuellement logées dans des locaux peu propices au travail effectué par les collaboratrices.teurs et peu adapté à leurs occupants.

Un espace vert a été évoqué également et des tractations ont été menées avec le Centre commercial adjacent.

Il a été décidé de suspendre toute tractation avant la fusion, convaincus que celle-ci ferait enfin avancer le dossier.

Aujourd'hui le besoin en salles de sport est urgent, prioritairement pour les élèves, mais également pour les sociétés sportives.

L'assemblée citoyenne enjoint le Conseil communal à revenir sur sa décision unilatérale de renoncer à ce projet et de tenir les promesses faites tant dans la Convention de fusion que dans le livre de la fusion par toutes les parties à la fusion.

Annexe(s) éventuelle(s)

--